



**PREFECTURE DE POLICE**

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA PROTECTION DU PUBLIC  
Sous-Direction de la Sécurité du Public

Bureau des Installations Classées,  
de la Construction et des Ateliers  
DTPP/SDSP/BICCA/ 04 005  
Tél : 01.49 96 35 61

**CERTIFICAT D'INSCRIPTION**

LE PREFET DE POLICE,

Vu le Règlement n° 594-91 du 4 mars 1991 du Conseil des Communautés Européennes relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone ;

Vu la loi n° 75-663 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux ;

Vu le décret n° 92-1271 du 7 décembre 1992 modifié, relatif à certains fluides frigorigènes utilisés dans les équipements frigorifiques et climatiques ;

Vu l'arrêté interministériel du 10 février 1993, relatif à la récupération de certains fluides frigorigènes dans les équipements frigorifiques et climatiques ;

Vu la demande d'enregistrement formulée le 11 octobre 2004 par la société « IFTC » dont le siège social est situé 52, rue des Petites Ecuries à Paris 10<sup>ème</sup> ;

Vu l'avis favorable de la Commission Nationale CFC de « l'Association Française du Froid », en date du 10 novembre 2004 ;

Décide :

Le certificat d'inscription au registre prévu à l'article 4 du décret n° 92-1271 du 7 décembre 1992 modifié est délivré pour une durée de cinq ans sous le n° 04 005 à :

**IFTC**  
**52, rue des Petites Ecuries**  
**75010 - PARIS**

habilitée à procéder à la mise en place ainsi qu'aux opérations d'entretien et de maintenance des équipements visés à l'article 1er du décret précité ou à leur vidange en vue soit de neutraliser, soit d'éliminer les fluides frigorigènes que ceux-ci contiennent.

Fait à Paris, le 17 DEC. 2004,

~~Fait au Sous-Directeur~~  
de la Sécurité du Public

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

Isabelle GALLY

9, boulevard du Palais - 75195 PARIS CEDEX 04 - Tél. : 01 53 71 53 71 ou 01 53 73 53 73

Serveur vocal : 08 91 01 22 22 ( 0,225 € la minute)

3611 PREFECTURE DE POLICE (gratuit les trois premières minutes puis 0,112 € par tranche de deux minutes)  
<http://www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr> — mël : [cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr](mailto:cabcom.prefecturepoliceparis@interieur.gouv.fr)